

pas plus que le comité ne devrait mettre autant de négligence à les adopter de façon à permettre au gouvernement d'agir de cette façon. Il me semble qu'il est de notre devoir,—et c'est particulièrement vrai de ceux d'entre nous qui avons été élus pour nous opposer au gouvernement,—de s'assurer qu'il ne puisse impunément recourir à des méthodes comme celle-là. Il n'est pas bon non plus que l'on puisse légalement agir de cette façon, même si le gouvernement n'en avait pas vraiment l'intention.

Le ministre a parlé de taquinerie. Je ne pense vraiment pas que le gouvernement songe à nommer tous ceux de ses partisans qui ne participent pas au ministère à des postes d'adjoints parlementaires pendant quelques semaines, même si certains de leurs amis, dans une ou deux provinces, ont nommé tant de personnes au ministère ou à des postes d'adjoints à des ministres, qu'on en est arrivé au point où à peu près tout le monde à l'assemblée législative,—et je songe ici plus particulièrement à un de leurs amis les plus proches,—occupe une fonction quelconque. Il ne faudrait pas que cette situation puisse se reproduire sur le plan national.

Il n'y a pas de quoi rire, même si l'honorable député de Burnaby-Coquitlam a peut-être voulu s'amuser un peu, sans malice. Après ce qu'a dit le ministre, nous pouvons soupçonner, semble-t-il, qu'on a peut-être l'intention de désigner beaucoup plus d'adjoints que par le passé. Nous avons donc au moins le droit de savoir quelles sont les intentions du gouvernement.

L'hon. M. Green: Pour répondre en quelques mots à l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je rappelle que le nombre en est limité par la somme demandée, c'est-à-dire \$56,000. Si toute cette somme n'est pas requise, le solde sera épargné; il existe néanmoins un plafond, savoir le montant du crédit.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, mais malheureusement, si les adjoints ne sont désignés que pour un mois, ce plafond ne signifiera pas grand'chose et les perspectives seront en quelque sorte illimitées. Je suppose que même le ministre des Travaux publics ne saurait que faire de plus de cinq adjoints parlementaires, mettons; cependant, si aucune limite n'est imposée, il se trouvera peut-être dans cette situation embarrassante en janvier, février ou mars, avant l'expiration du crédit. Le ministre parle de la nécessité de ne pas réduire cette somme. Il n'était pas en comité lorsque j'ai posé une question à l'Orateur, en quoi je n'ai peut-être pas eu tout à fait raison. Je lui avais demandé comment il se faisait que le crédit n'était, pour l'an dernier, que de \$28,000. Il me semble

qu'il y a quelque chose ici qui ne va pas. Le crédit n'est pas ce qu'il devrait être, ou bien il doit y avoir une explication quelconque à cela.

M. l'Orateur: Voici la réponse. Il n'y a pas eu de crédit l'an dernier. La Chambre se souviendra que les crédits n'ont pas été adoptés. On a dépensé effectivement \$28,000, au titre d'un mandat du gouverneur général. C'est ce qui explique qu'il figure en tant que crédit pour l'an dernier.

L'hon. M. Pickersgill: Comme les honorables député s'en souviennent, monsieur le président, j'ai dit qu'à mon avis il y avait une explication quelconque. Je ne croyais pas qu'il y eût quelque négligence de la part de qui que soit si aucune explication n'était disponible. Mais ce simple fait révèle qu'il ne ferait de tort à personne de réduire ce crédit par le nombre de mois déjà écoulés, et pour lesquels on ne saurait l'utiliser. Je suis porté à croire, étant donné le déficit prévu par le ministre des Finances, que les honorables députés seraient très heureux de se joindre à nous pour réduire ce crédit par le nombre de mois et de jours qui se sont déjà écoulés au cours de l'année financière présente de sorte que, dans cette proportion au moins, ces crédits s'en trouveraient diminués.

M. Gour: Monsieur le président, j'aimerais porter à l'attention du leader de la Chambre une question très importante. Lorsque le premier ministre décidera de nommer des adjoints parlementaires, je l'exhorte à ne pas oublier l'est de l'Ontario. Nous avons déjà eu deux ministres de l'est de l'Ontario. L'un des ministres les mieux qualifiés représentait la population de langue française de cette partie de l'Ontario. Aussi, il y avait un ministre très compétent et très capable de langue anglaise. En ce moment, l'est de l'Ontario n'est pas représenté au conseil des ministres. Puisque mon bon ami le ministre de l'Agriculture a besoin d'un adjoint parlementaire, je proposerais que la nomination de cet adjoint se fasse parmi les honorables députés qui représentent l'est de l'Ontario. J'ai deux voisins, l'un de langue anglaise et l'autre de langue française. L'honorable représentant de Carleton est un brave homme. Si on le nommait adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, ce serait mieux que rien. L'est ontarien serait au moins représenté au cabinet et le gouvernement serait ainsi bien informé des problèmes des cultivateurs de cette région. Il n'en coûterait ni plus ni moins de nommer cet honorable député à ce poste que d'en nommer un autre. J'aimerais que l'est ontarien soit représenté au cabinet par un adjoint parlementaire au moins, et qu'il y soit à la fois par un adjoint de langue anglaise et